

Convocation du 4 avril 2016.

Le huit avril deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Luc TANGRE qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Michel PERRIN, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Patricia PIGEON, qui avait donné pouvoir à Christine LE FOLL, Aurélie MOYSAN, Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Alain LEGRAND.

Le procès verbal du Conseil municipal du 12 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

Finances

- Comptes administratifs
- Comptes de gestion
- Taux de fiscalité
- Affectation des résultats
- Budgets
- ERDF
- SDESM

Commission des achats

Dérogation concernant la voirie

Questions diverses

FINANCES

❖ COMPTES ADMINISTRATIFS

1. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), donne quitus au Maire, pour sa gestion et adopte le Compte Administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent 292 275.41 €*
- *Section d'investissement : excédent 41 889.09 €*

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), adopte le Compte Administratif 2015 du S.P.A.N.C. qui fait apparaître les résultats suivants :

- *Section de fonctionnement : 0 €*
- *Section d'investissement : 0 €*

❖ COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

1. COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de gestion 2015 du Receveur municipal pour la Commune.

2. COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE SPANC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de gestion 2015 du Receveur Municipal pour le S.P.A.N.C.

❖ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter la somme de 292 275.41 € à la section de fonctionnement et la somme de 41 889.09 € à la section d'investissement du budget 2016.

❖ VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Conseil municipal ayant voté à main levée et s'étant exprimé à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les taux suivants :

	Années 2012, 2013, 2014,2015 pour mémoire	Année 2016	Produit fiscal
Taxe d'Habitation	15.19 %	15.19 %	91 778€
Taxe Foncière	23.95 %	23.95 %	81 717€
TF sur le Non Bâti	50.83 %	50.83 %	12 657€

Le produit fiscal total attendu s'élevant à **186 152€**.

Par ailleurs Madame POIRSON informe le Conseil que les dotations de l'Etat étant désormais trop faibles pour subvenir aux dépenses obligatoires de l'administration des Services départementaux (en particulier celles du RSA), le Conseil départemental a décidé d'augmenter la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi le taux de la TFPB passe-t-elle de 15.7% à 18%.

❖ BUDGETS PREVISIONNELS 2016

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de voter les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales de Dammartin : 1 300 €
- A.P.A.E. Dammartin/Tigeaux : 450 €
- Association des Anciens Combattants de Crécy : 70 €

2. BUDGET COMMUNAL 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget prévisionnel 2016 s'équilibrant en recettes et dépenses à :

- 593 054.41€ en section de fonctionnement
- 435 708.04€ en section d'investissement.

3. BUDGET 2016 DU SPANC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget prévisionnel 2016 du S.P.A.N.C. s'équilibrant en recettes et dépenses à

- 2 250€ en section de fonctionnement
- 0€ en section d'investissement.

❖ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le calcul de la redevance ERDF pour l'occupation des sols communaux d'un montant de 197 € pour l'année 2016.

Par ailleurs, Danielle POIRSON, interpellée par plusieurs Tigéens sur le remplacement des anciens compteurs électriques par les compteurs communicants Linky, transmet les informations qu'elle a reçues du Syndicat d'électrification.

« Le déploiement de ces nouveaux compteurs a été décidé par l'État au travers de plusieurs lois, de décrets, d'arrêtés et de décisions de la Commissions de Régulation de l'Énergie et relève de la responsabilité exclusive de ERDF.

La Commune et le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ne peuvent donc s'opposer au remplacement des compteurs.

ERDF n'est pas tenu d'obtenir l'accord du client pour poser ce compteur. Le refus de l'utilisateur engage sa responsabilité au risque que son contrat soit suspendu voir résilié.

Techniquement, le compteur Linky n'induit pas davantage de champ électromagnétique que le compteur actuel. En effet, la technique CPL, déjà utilisée pour donner l'impulsion des tarifications heures creuses et heures pleines sur les compteurs existe depuis de nombreuses années. Le compteur Linky utilisera cette technique quelques secondes par jour pour remonter le signal de consommation. Sur les ondes et le courant porteur en ligne (CPL) et leur risque pour la santé publique, celui-ci a déjà été écarté à deux reprises. Le Conseil d'État mentionne que « les rayonnements électrostatiques émis par les dispositifs de comptage (compteur Linky) n'excèdent ni les seuils fixés par décrets, ni ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé ».

Le compteur Linky n'émet aucune onde radio, n'utilise pas le wifi et ne cause que des ondes électromagnétiques basse puissance quelques secondes par jour. En tout état de cause, l'incidence de ces ondes associées au fonctionnement de ces compteurs semble, selon les informations et études disponibles, extrêmement marginale par rapport à celles de multiples équipements électriques présents dans notre environnement (téléphones mobiles, fours à micro-ondes, téléviseurs, éclairage...). »

❖ COMMISSION DES ACHATS

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le nouveau règlement interne de la Commission communale des achats.

SDESM

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de recevoir le Cabinet BECHON pour débattre et obtenir des garanties précises quant aux éventuels dommages que le passage intensif des grumiers pourrait occasionner chemin de Saint Fiacre.

QUESTIONS DIVERSES

Transports scolaires

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des dépenses sociales obligatoires, l'exécutif du Département a voté en date du 18 février 2016 de nouvelles politiques d'aides au transport scolaire, en concentrant ses efforts vers les collégiens. **Ces nouvelles dispositions, interviendront à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.**

Pour les circuits spéciaux scolaires, les tarifs de la carte Scol'R, quels que soient les critères de distances (-3km) et de sectorisation (collège de secteur notamment) seront les suivants :

- Primaires et collégiens : 100 €
- Lycéens : 150 €
- Non Seine-et-Marnais : 300 €

Pour les lignes régulières, le Département poursuit son financement de la carte Imagine'R mais sous forme désormais d'aide forfaitaire :

- Aide forfaitaire de 150 € pour les collégiens, avec un complément pour les boursiers
- Extension au primaire du bénéfice de l'aide forfaitaire de 150 €
- Suppression du financement de la carte Imagine'R pour les lycéens à l'exception des lycéens boursiers qui bénéficieront d'une aide spécifique

Sangliers

Danielle POIRSON fait part de la visite du Capitaine de louveterie, venu pour organiser une battue administrative afin de déloger les nuisibles.

Animation du village

La « **soirée choucroute** » s'est déroulée le 8 mars avec toujours autant de succès.

La traditionnelle « **boum** » de fin de trimestre pour les enfants du primaire a eu lieu le 1^{er} avril, des photos sont disponibles sur le site de TIGEAUX.

Le Conseil souhaite renouveler la **soirée foot** de 2014. Aussi la finale de l'Euro 2016 fera-t-elle l'objet le 10 juillet d'une soirée barbecue suivie d'un feu d'artifice anticipé pour la fête nationale.

Proposant d'entrer dans une démarche de participation citoyenne, le Conseil Municipal organise une réunion de présentation du concept " **voisins vigilants**" en collaboration avec la Gendarmerie de MORTCERF.

Cette réunion se tiendra le

**Jeudi 12 mai 2016 à 19h00
à la Salle DERVEAUX**

Le Conseil compte sur une participation nombreuse des Tigéens.

Etat civil

Le Conseil municipal félicite les parents du petit Valentin RONE né le 28 mars.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.